



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille dix huit et le 30 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 7
Absent : 9

Date de
Convocation :
23/07/2018

M ANTONIOTTI	Présent	M GIRAUD	Absent excusé, pouvoir donné à Norbert SCHALTENBRAND	M PERPETE	Absent excusé, pouvoir donné à Odile DEZOBRY
Mme BARBIE	Présente	Mme HEDELIN	Absente excusée, pouvoir donné à Caroline ROCHE	Mme ROCHE	Présente
Mme BAUDINO	Absente excusée, donne pouvoir à Michel VINCENT	M HERMAN	Présent	Mme RUBIO	Présente
M BRUNET	Présent	Mme HOUGET	Présente	M SCHALTENBRAND	Présent
M DELETTE	Absent excusé, pouvoir donné à Jean-Luc HERMAN	Mme MANFREDI	Présente	Mme THURIN	Présente
M DENIZE	Absent excusé	M MICHAILIDES	Présent	M TROUVE	Absent excusé, pouvoir donné à Régine MANFREDI
Mme DEZOBRY	Présente	Mme MOREL	Présente	M VINCENT	Présent
Mme DI BERNARDO	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	M YEVENES	Présent
M FAUDRIN	Présent	Mme PELTIER	Absente excusée, pouvoir donné à Serge FAUDRIN	Mme YNESTA	Présent

Secrétaire de séance : Madame DEZOBRY Odile

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance et demande à inscrire trois questions diverses. La première concerne la convention de financement CAF allouant une subvention de fonctionnement pour l'accueil de deux enfants handicapés, la deuxième porte sur la réaffectation et le versement d'un complément de subvention de fonctionnement à l'association Boxe, et la dernière question diverse serait d'évoquer, comme l'a proposé Michel VINCENT, la nomination d'un espace communal à Raymond LAMARQUE.

L'ensemble des membres du conseil accepte les questions diverses.

♦ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2018 à l'unanimité

◆ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer un contrat d'entretien annuel du système solaire combiné de l'école maternelle pour l'année 2018, renouvelable deux fois tacitement, avec la Société DEGAS Eric pour un montant de 307.17€ HT, soit 368.60€ TTC.
- D'apporter une modification au devis initial (7 545.00€ HT) de la société ISOL CONFORT validé le 23 avril 2018 pour un montant définitif de 7.905 € HT dans le cadre du remplacement de toutes les menuiseries extérieures de l'appartement au-dessus de la Poste. La modification porte sur les ouvrants de la cage d'escalier.

1. Recensement 2019 : désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroule du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Il convient de désigner un coordonnateur communal et un suppléant.

Monsieur Le Maire propose de nommer Sophie CUCCHI en qualité de coordonnateur communal et, Ginette FICKO suppléante.

Le travail accompli par les agents recenseurs devant être recrutés est intensif et extrêmement sérieux.

Il est donc proposé de rémunérer chaque agent recenseur de la Commune comme suit:

- Feuilles de logement : 1,20€ l'unité
- Feuilles individuelles : 2,00€ l'unité
- Un forfait pour réunion de formation de 15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la désignation du coordonnateur communal et du suppléant telle que proposée afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2019, valide la rémunération proposée pour les agents recenseurs, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

2. Dénomination du Dojo « Serge VILLANOVA »

Monsieur le Maire précise que l'association Villeneuve Judo sollicite la commune pour nommer le dojo « Serge Villanova » après quarante ans d'enseignement de ce professeur qui va cesser son activité.

Le bureau municipal réunit le 25 juin a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition du bureau.

3. Indemnités des élus : rectification

Monsieur Le Maire précise qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction de la délibération n°2018-25-06-02 relative à la confirmation du taux d'indemnités des élus et la mise à jours de la liste des conseillers.

Il est précisé un taux d'indemnité à 8.60% pour la cinquième adjointe et, les deux conseillers délégués alors qu'il s'élève à 11.46% depuis la délibération n°2016-09-19-6, en date du 19 septembre 2016.

La nouvelle délibération se résume ainsi :

Nom - Prénom	Fonction	Taux des indemnités
FAUDRIN Serge	Maire	53.20%
SCHALTENBRAND Norbert	1 ^{er} adjoint	20.20%
MANFREDI Régine	2 ^{ème} adjoint	20.20%
M'SIBIH Mohamed	3 ^{ème} adjoint	20.20%
PELTIER Christine	4 ^{ème} adjoint	20.20%
DI BERNARDO Marie-Rose	5 ^{ème} adjoint	11.46%
ROCHE Caroline	6 ^{ème} adjoint	20.20%
THURIN Sandrine	7 ^{ème} adjoint	20.20%
MICHAÏLIDES Christophe	Conseiller délégué	11.46%
YEVENES José	Conseiller délégué	11.46%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le taux d'indemnités des élus comme précisé ci-dessus.

4. Crèche : validation du règlement intérieur - rentrée 2018/2019

Madame MANFREDI présente le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche « Petits pas et courte échelle » à compter du mois de septembre 2018, annexé à la note de synthèse.
Ce nouveau règlement précise quelques obligations en matière de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement crèche pour la rentrée 2018/2019.

5. Question diverse : Convention CAF

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la directrice du site accueille deux enfants handicapés, pour une dizaine de jours pendant les vacances d'été. A ce titre, la CAF propose une convention de financement d'un montant de 1 803 euros permettant la prise en charge partielle du salaire de l'animatrice dédiée à ces deux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de financement avec la CAF pour la somme de 1 803 euros.

6. Question diverse : Boxe – Réaffectation et subvention exceptionnelle

Monsieur M'SIBIH précise que l'association boxe de Villeneuve nous a alerté sur une erreur matérielle lors de la transmission du dossier de demande de subvention en début d'année, pour la préparation budgétaire.

En effet, cette association demandait une subvention d'un montant de mille euros pour le fonctionnement et, une autre subvention d'un montant de deux mille euros au titre d'investissement (remplacement tapis de ring) sur production de justificatifs.

Dans les faits, l'association a besoin de deux mille euros pour son fonctionnement comme chaque année et, seulement mille trois cent cinquante euros pour le remplacement des tapis.

Il est proposé de répondre au besoin de l'association en complétant de mille euros pour le fonctionnement soit au total deux mille euros : six cent cinquante euros à réaffecter en fonctionnement au lieu de l'investissement et d'augmenter, par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de trois cent cinquante euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réaffectation d'un montant de six cent cinquante euros et, accepte le versement à titre exceptionnel de la somme de trois cent cinquante euros.

7. Question diverse : Espace Raymond LAMARQUE

Il est évoqué par monsieur VINCENT de baptiser un lieu cher à Raymond LAMARQUE.

Il proposait de rebaptiser l'espace Frédéric MISTRAL, ce qui semble difficile car Raymond était très attaché à cet espace et portait tant d'admiration pour cet écrivain.

Madame ROCHE demande s'il n'est pas possible de dissocier l'espace, du parc de jeux pour enfants ? La solution pourrait être d'aménager l'aire de jeux et une partie spécifique de l'espace.

Monsieur Le Maire propose de travailler sur cette possibilité, et remercie Michel VINCENT pour sa proposition.

Au préalable, une rencontre avec son épouse doit être prévue pour obtenir son accord, puis un projet de valorisation de l'espace avec une inauguration pourront être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40



Secrétaire de séance,

Odile DEZOBRY